

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : EUR 65/006/2007 (Public)  
Bulletin n° : 232  
ÉFAI

**Embargo : 6 décembre 2007 00h01 TU**

### **Macédoine. Le gouvernement ne fait rien pour mettre fin à la discrimination dont sont doublement victimes les femmes et les filles roms**

*Je voulais aller à l'école mais nous avons besoin d'argent pour acheter de la nourriture, des vêtements. Ma mère n'était jamais allée à l'école. Mon père est mort très jeune. Il fallait que je subviennne à mes besoins et il n'y avait pas d'argent pour m'envoyer étudier.*

Témoignage de Silvana, une femme rom, à Amnesty International

En Macédoine, les femmes roms font l'objet, selon Amnesty International, d'une double discrimination : en raison de leur genre et en raison de leurs origines. Dans un rapport rendu public ce jeudi 6 décembre, l'organisation appelle les autorités de Macédoine à briser le modèle de discrimination dont font l'objet les femmes roms.

« Reconnue de longue date, cette double discrimination à l'égard des femmes et des filles roms est omniprésente, a déclaré Sian Jones, responsable des recherches sur la Macédoine au sein d'Amnesty International. Elle se présente sous plusieurs formes qui interfèrent et sont, dans la plupart des cas, associées à la pauvreté. »

Intitulé *Macedonia: The government's failure to uphold the rights of Romani women and girls*, le rapport d'Amnesty International décrit la discrimination dont sont victimes les femmes roms dans l'exercice des trois droits humains fondamentaux que sont le droit à l'éducation, le droit à l'emploi et le droit à la santé ; la violence dont elles sont victimes en tant que femmes constituant elle-aussi une forme de discrimination.

Dans son rapport, l'organisation note en outre qu'un nombre important de Roms, parmi lesquels des femmes, n'ont pas de certificat de naissance ou de citoyenneté et sont de ce fait privés des services de base que sont la scolarisation, la sécurité sociale et les services de santé.

« À l'école, les stéréotypes qui font que les enseignants attendent peu d'elles, combinés à l'absence d'un enseignement préscolaire gratuit, ont pour effet que la majorité des filles roms abandonnent l'école avant la fin de leur scolarité », a expliqué Sian Jones.

Les autorités macédoniennes n'ayant pas fait le nécessaire pour garantir le droit à l'enseignement gratuit et obligatoire, plus de la moitié des femmes roms, environ 66 p. cent, ne peuvent trouver du travail que dans l'économie parallèle et ne sont pas protégées par le code du travail et la législation sur la santé et la sécurité. Celles qui sont employées par le service public travaillent principalement comme femmes de ménage. Seul un petit pourcentage de femmes roms ayant suivi un enseignement universitaire trouvent un emploi à des postes de direction ou d'encadrement.

« *Quand elles trouvent du travail, les femmes roms font souvent l'objet de violences verbales et de harcèlement de la part de leurs employeurs, a ajouté Sian Jones. Elles travaillent dans des conditions plus difficiles que les autres femmes, avec des horaires plus lourds et en étant moins bien payées .* »

Il est très difficile, et dans certains cas impossible, pour les femmes roms de se faire soigner et de faire soigner leurs enfants. Soit elles n'ont pas d'assurance maladie soit la pauvreté les empêche de se procurer les médicaments de base où même d'avoir accès aux soins. Il arrive en outre que des femmes roms soient confrontées à une discrimination directe de la part du personnel de santé et soient privées de traitement.

« *À ce jour, le gouvernement de la Macédoine n'a pas adopté une démarche globale de lutte contre la discrimination qui permettrait aux femmes roms d'exercer leurs droits et d'en dénoncer le non-respect.* »

La violence contre les femmes concerne toutes les communautés et toutes les tranches sociales en Macédoine. Environ 70 p. cent des femmes roms ont fait état de violences au foyer. Cependant, lorsque les femmes roms signalent ces violences, il est rare que les policiers réagissent de manière appropriée ; ils ont plutôt tendance à leur tenir des propos racistes et à les traiter de manière discriminatoire.

Amnesty International est préoccupée par le fait que les gouvernements successifs ne se sont jamais souciés des droits fondamentaux des Roms. Elle s'inquiète également de ce que le gouvernement actuel ne relève pas le défi de la Décennie pour l'intégration des Roms, qui devrait être l'occasion d'introduire des mesures pour que soient respectés les droits de tous les Roms de Macédoine, y compris leur droit à l'instruction, à un emploi, aux soins médicaux et à un logement adéquate. Quand des actions ont été menées, elles ne l'ont pas été par le gouvernement mais par des organisations non gouvernementales (ONG) locales ou internationales, dont des ONG roms, et avec des fonds internationaux.

Amnesty International appelle l'Union européenne à continuer de surveiller la situation de la Macédoine en ce qui concerne les critères que doivent satisfaire les pays candidats à l'adhésion en matière de droits humains ; il faut qu'elle veille en particulier à ce que la protection et le renforcement des droits des minorités et des droits des femmes et des filles roms soient pleinement pris en compte.

« *Si la discrimination fondée sur les origines et le genre persiste, les femmes roms auront peu de chance d'échapper au cercle vicieux qui les conduit d'une instruction défailante à des emplois peu payés, sans accès aux services de soins et à la sécurité sociale, et les condamne de ce fait à une vie de pauvreté* », a conclu Sian Jones.

**Voir** *Macedonia: Little by little we women have learned our rights: the government's failure to uphold the rights of Romani women and girls*, index AI : EUR 65/004/2007

<http://web.amnesty.org/library/index/engneur650042007>

*Macedonia: "Little by little we women have learned our rights": The Macedonian government's failure to uphold the rights of Romani women and girls: Summary* (index AI : EUR 65/003/2007)

<http://web.amnesty.org/engneur650032007> (Le résumé du rapport est également disponible en macédonien)

/FIN

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. site : <http://www.amnesty.org>